

RALLYE

Rallye annonce l'autorisation par le Tribunal de Commerce de Paris de la cession de la société Groupe Go Sport à Hermione People & Brands (HPB)⁽¹⁾

Paris, le 7 décembre 2021 – Rallye annonce que le Tribunal de Commerce de Paris a ordonné ce jour la mainlevée de l'inaliénabilité portant sur les actions de la société Groupe Go Sport détenues par Rallye et a autorisé en conséquence le transfert des actions Groupe Go Sport au profit de la société HPB selon les modalités indiquées dans le communiqué de presse de Rallye du 10 mars 2021.

La réalisation effective de l'opération de cession interviendra d'ici le 10 décembre 2021.

⁽¹⁾ Filiale de Financière Immobilière Bordelaise

Contact presse :

Havas Paris

Aliénor Miens +33 6 64 32 81 75 alienor.miens@havas.com

Frédéric Macioce - +33 6 84 76 62 29 frederic.macioce@havas.com